

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2021

Salle polyvalente 19 h 30

Date de la convocation : 29 juillet 2021

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

Conseillers absents : POJOLAT Romain, GERARD Francine

Secrétaire de séance : SOUILLER Nicole

Ordre du jour :

- Délibération pour demander les fonds de concours à API pour les travaux de l'école
- PAD - Choix de l'entreprise chargée de l'étude –
Demande de fonds de concours à API
Demande de subventions au Département du Puy de Dôme
- Groupement de commande pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs avec API
- Modification des statuts du SIEG
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 19 h 45

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :
Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire pour l'achat de mobilier pour l'école et la mairie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°1 :

Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire pour les travaux de l'école.

Le maire expose l'avancée des travaux de peintures à l'école qui seront bientôt terminés. Il propose au conseil municipal de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une participation financière par le biais des fonds de concours mis à disposition des communes par le vote du Conseil communautaire du 29/09/2020 pour plusieurs points :

- Le changement des moteurs et des volets roulants de l'école pour une somme de 3 216,66 euros HT
- La peinture de la classe des GS-CP, des halles, et de la cantine pour une somme de 7 6450,59 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'ensemble des propositions de M. le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°2 :**Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire pour les l'achat de mobilier.**

Le maire expose le besoin de mobilier pour l'école, la cantine et la mairie. Il propose au conseil municipal de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une participation financière par le biais des fonds de concours mis à disposition des communes par le vote du Conseil communautaire du 29/09/2020 pour les dépenses suivantes :

- Étagères école 1 329,00 € HT
- Meuble cantine 810,00 € HT
- Armoire ignifuge mairie 2 215,00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'ensemble des propositions de M. le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette opération

Délibération n°3 : PAD - Choix de l'entreprise chargée de l'étude – Demande de fonds de concours à API - Demande de subventions au Département du Puy de Dôme

Dans sa séance du 16 décembre 2020, le conseil municipal avait décidé d'engager la commune dans un Programme d'Aménagement Durable. Un cahier des charges a été établi et diffusé à plusieurs bureaux d'études. Cinq ont répondu et quatre ont été retenus pour une audition le 22 juillet 2021.

A l'issue de ces auditions, le conseil municipal doit choisir quel bureau d'étude retenir. Sur proposition du maire et des membres du conseil présents à ces auditions, le groupement *Les Andains* est retenu pour effectuer cette étude pour une somme de 22625 euros hors taxe. Cette étude peut être financée d'une part par le Conseil Départemental à hauteur de 9000 euros et d'autre part par l'Agglo pays d'Issoire à hauteur de 6812 euros, le reste à charge pour la commune étant de 6812 euros (HT)

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental au titre de l'action Aide à la réalisation d'un Programme d'Aménagement Durable (taux de subvention 60% du montant H.T de l'étude, plafonnée à 9 000,00 €).

De plus, il propose au conseil municipal de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une participation financière par le biais des fonds de concours mis à disposition des communes par le vote du Conseil communautaire du 29/09/2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le choix du bureau d'étude *Les Andains*,
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental au titre du Programme d'Aménagement Durable,
- Sollicite l'attribution des fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°4 : Création de groupements de commandes avec API pour les marchés relatifs à la vérification et la maintenance des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie, l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs et à des prestations de service de balayage et d'aspiration des voiries communales, et signature de la convention constitutive des groupements de commandes.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les statuts de l'Agglo Pays d'Issoire ont été révisés en 2021, et qu'au regard des nouvelles dispositions de la loi Engagement et Proximité (article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales), il a été prévu de permettre la mutualisation de l'achat entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Ainsi, Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire propose de constituer des groupements de commandes avec les communes membres de la communauté d'agglomération, afin d'organiser de façon coordonnée et regroupée les marchés suivants :

- Groupement de commandes 1 : Vérification et maintenance des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie
 - Lot n° 1 : Vérification et maintenance des extincteurs, SSI (Système de Sécurité Incendie), alarmes, source centrale, désenfumage et vérification BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité),
 - Lot n° 2 : Vérification et maintenance des poteaux et des bornes incendie ;
- Groupement de commandes 2 : Acquisition et maintenance de défibrillateurs ;
- Groupement de commandes 3 : Prestations de service de balayage et d'aspiration des voiries communales.

Le maire propose d'adhérer au groupement de commande concernant l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs ce qui est maintenant une obligation pour la commune

Les membres du conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- **D'approuver la constitution de groupements de commandes entre la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et la commune d'Antoingt, destinés à la passation d'un marché public de fournitures courantes et de services pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs .**

- **Délibération n°5 : Modification des statuts du SIEG**

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ÉLECTRICITÉ et de GAZ du Puy-de-Dôme a été créé par l'arrêté préfectoral du 14 mars 1947.

De nombreuses modifications statutaires ont eu lieu depuis cette création, la dernière ayant été approuvée par arrêté préfectoral du 8 août 2017.

Par délibération du 24 juin 2021, le Comité Syndical du SIEG a adopté la proposition de révision statutaire ci-annexée.

Cette révision prévoit notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme », donnant ainsi une suite logique à la délibération du 25 mars 2017, laquelle avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie ».

En outre, la prise en compte de la fusion de certaines communes présentes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie, la modification du nom de certains secteurs Intercommunaux d'Energie et l'intégration des adhérents à la compétence IRVE doivent aussi être approuvées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Informations diverses

Les travaux à l'écoles sont bien avancés et l'école sera prête pour la rentrée. Les volets roulants et tabliers endommagés ont été changés. La classe des plus grands, les halls d'entrée, les escaliers et la cantines sont en cours de réfection.

Suite aux violents orages du 27 juin, les services du département ont été mobilisés (ADIT) afin d'envisager des solutions pour résoudre les problèmes de ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 30

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage

Le Maire

Emmanuel Gonthier

